



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



26067536

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

19 MAI 2026

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0650 528 421**

Nom

(en entier) : **Caprera**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Route de Mons 140, 7390 Quaregnon**

Objet de l'acte : Transfer du siège social et nomination d'administrateur

L'ordre du jour de la présente assemblée du 04/03/2026 est le suivant :

1. Nomination de la SRL BABYLON ENTERPRISES, BE0649.521.106, ayant son siège social à Chaussée d'Alsemberg 842, 1180 Uccle, en qualité d'administrateur de la Société, et ce, à partir de 15/07/2023.

2. Désignation de Monsieur Sylvain SPITAEELS en qualité de représentant permanent de la SRL BABYLON ENTERPRISES, BE0649.521.106, ayant son siège social à Chaussée d'Alsemberg 842, 1180 Uccle, conformément à l'article 2:55 du CSA, et ce, à partir de 15/07/2023.

L'ordre du jour de la présente assemblée du 24/02/2026 est le suivant :

3. Transfert du siège social

Le directeur décide que le siège social de la société sera transféré de Route de Mons 140, 7390 Quaregnon à Route de Mons 140+, 7390 Quaregnon, à compter du 24/02/2026

Procuration à BV DECAVAN

L'organe directeur confère une procuration à BV DECAVAN, personne morale dont le siège social est situé OUDENAARDESESTEENWEG 350, 8500 KORTRIJK, RPR Gand division Courtrai, connue à la CBE (Carrefour des Entreprises) sous le numéro 0415310844, et à ses mandataires, pour une durée indéterminée et jusqu'à révocation expresse, en ce qui concerne les actions nécessaires à la mise en œuvre, au traitement et à la publication des décisions de cette réunion.

Tous habilités à agir seuls et avec droit de substitution, à accomplir toutes les formalités possibles, à faire des déclarations et à signer des documents, ou à représenter en matière de TVA, d'impôts, de droits de douane et d'accise, de Sabam, de compensation équitable, d'autorités municipales, de la Province, du RSZ, du Journal officiel belge, de guichets commerciaux, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de caisses de sécurité sociale, de caisses de retraite, de fournisseurs, de clients, de la BNB, de banques, de secrétariat social, de registre des bénéficiaires effectifs, d'eStox, de services gouvernementaux et de ministères, de toute nature, y compris les greffes de tous types de juridictions nationales et internationales, tribunaux et services juridiques.

Koen Kesteloot, ITAA 10.714.759, comptable de BV DECAVAN, signera pour la publication des décisions de cette réunion.

Cette décision est prise à la majorité suivante : unanimité.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2026 - Annexes du Moniteur belge